



PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA** Désignation de zone
- Aa** Désignation de secteur de zone

2- LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1** Numéro
- 15** Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3- LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Recul par rapport à l'axe de la voie
- Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Secteur soumis au risque d'inondation
- Secteur de protection des richesses du sol et du sous-sol : recherche et exploitation pétrolière
- Secteur de protection des richesses du sol et du sous-sol : carrières, captage rapproché d'eau potable
- Plantations à réaliser

AUTRES INFORMATIONS

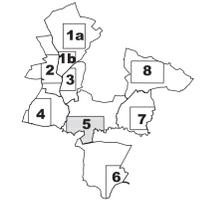
- Pipeline
- Canalisation de transport de gaz
- Cimetière
- Limite communale

Emplacements réservés		
Numéro	Destination	Bénéficiaire
B51	voies à élargir	Barrage/arrêt rue du Farschtbach eg. Niederroedern
B52	voies à élargir	Prolongement de la rue des Mées Niederroedern

PLU - Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH
 Buhl - Croetwiller - Kesseldorf - Niederroedern - Schaffhouse Près Seltz - Siegen - Trimbach - Wintzenbach
PLAN DE REGLEMENT 5 au 1/2000 NIEDERROEDERN

Elaboration le 20 décembre 2007
 Modification 1 le 28 octobre 2010
 Modification 2 le 12 juillet 2011
 Révision simplifiée 1 le 12 juillet 2011
 Révision simplifiée 2 le 12 juillet 2011
 Révision simplifiée 3 le 09 octobre 2012
 Modification simplifiée 1 le 16 mai 2013



Modification n°3 APPROBATION
 Vu pour être annexé à la délibération du 10/09/2018
 A Schaffhouse-Près-Seltz le 11/09/2018

Le Président

 Philippe GRAUD